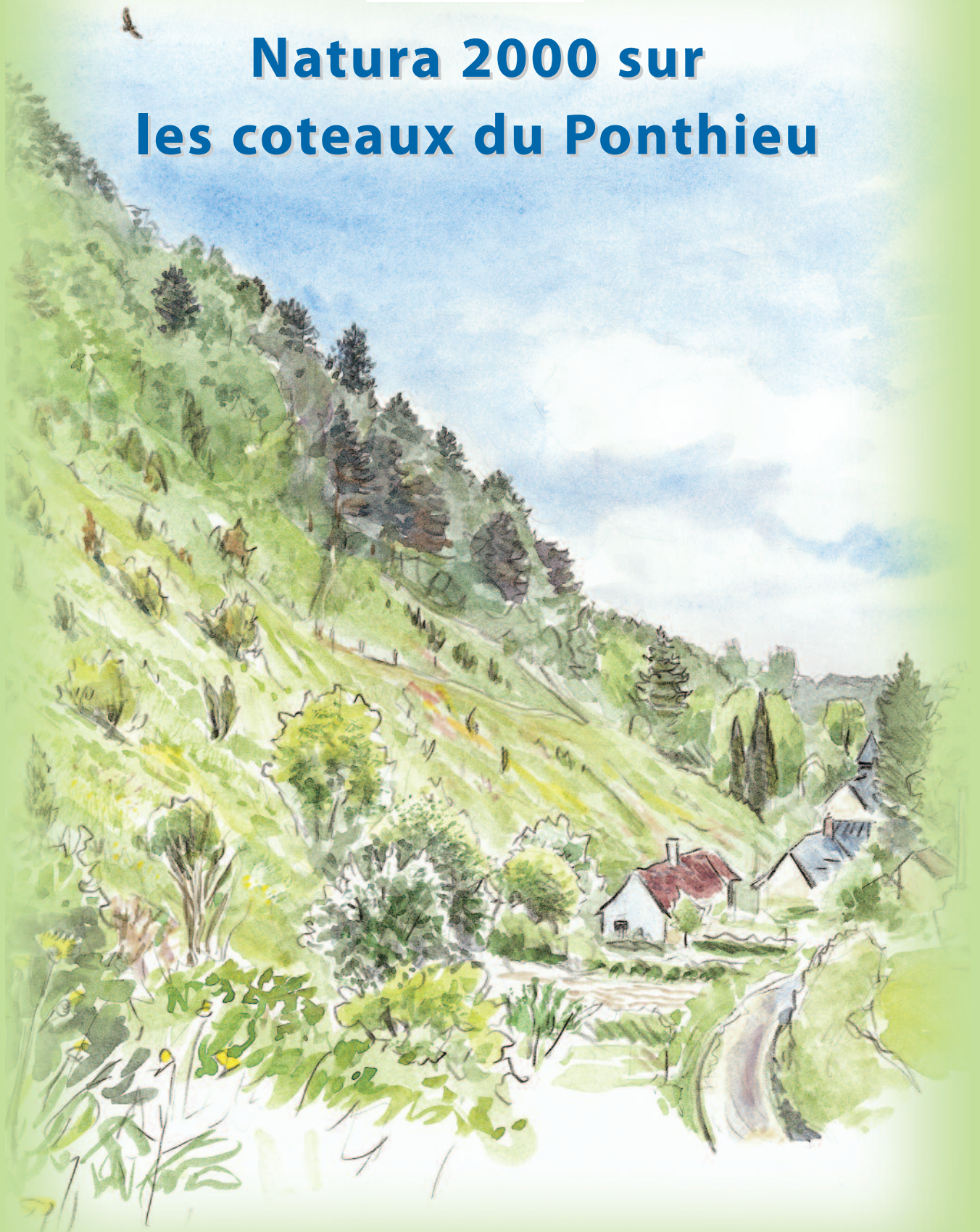




Natura 2000 sur les coteaux du Ponthieu



Animateur





Les coteaux du Ponthieu

Bordé au Sud par la Somme et au Nord par l'Authie, le plateau du Ponthieu s'étend d'Ouest en Est depuis la falaise morte, en retrait des marais-arrière-littoraux, jusqu'au Doullennais.

L'érosion de la craie par les pluies et les écoulements d'eau a façonné un relief légèrement vallonné marqué par l'abondance des vallées sèches ou parcourues par des cours d'eau temporaires. Ces vallées, qu'elles soient boisées ou non, avec un profil plus ou moins marqué, contribuent à la qualité et la diversité des paysages.

Selon l'exposition de leur versant, la nature des sols ou les usages passés ou présents, les coteaux accueillent des pelouses calcicoles ("larris" en picard), milieux naturels devenus rares à l'échelle européenne, et certains boisements typiques du Nord de l'Europe.

Les principaux milieux naturels du Ponthieu concernés par Natura 2000

- les pelouses calcicoles (larris en picard) :

Les coteaux crayeux offrent des conditions de vie particulièrement difficiles en raison de la sécheresse, de l'ensoleillement et de la pauvreté du sol en éléments nutritifs. Seule une végétation adaptée, dont l'aspect rappelle celui d'une steppe, peut se développer : la pelouse calcicole.



Photo J. Buchet, CEN Picardie

Le maintien ou le rétablissement d'un pâturage est une solution adaptée pour restaurer et entretenir les pelouses calcicoles.

Pour permettre aux plantes des larris de bénéficier d'un ensoleillement suffisant, un débroussaillage peut être pratiqué.



Photo C. Petit, CEN Picardie

Evolution du larris de Bouchon.



1980

Photo M. Duquet



2012

Photo R. Monnehey, CEN Picardie

Depuis l'arrêt du pâturage itinérant, des fourrés de genévriers mélangés à des buissons d'épineux recouvrent et étouffent la végétation de la pelouse calcicole à orchidées. Cette évolution entraîne la disparition de cet habitat d'intérêt européen et des espèces qui lui sont liées.

Ces espaces sont majoritairement d'anciens parcours à moutons qui ont été pour la plupart abandonnés. La présence de beaux peuplements de genévriers témoigne d'ailleurs de cette pratique. Les lapins ont également joué un rôle important dans l'entretien des pelouses rases mais ont, depuis les maladies touchant cette espèce, une action limitée. L'absence d'entretien entraîne un embroussaillage qui fait disparaître progressivement les pelouses calcicoles. Avec elles, en plus des espèces animales et végétales qui leur sont liées, c'est un élément

original du paysage de la Picardie lié à un passé pastoral important qui disparaît. Enfin, les pentes modérément embroussaillées demeurent un lieu apprécié par les chasseurs au petit gibier et les promeneurs.

- les milieux forestiers :

Les milieux forestiers concernés sont localisés sur des pentes crayeuses, dans des cavées encaissées ou en bordure de plateau. Parmi les plus remarquables figurent les hêtraies dont les sous-bois tapissés de Jacinthe des bois offrent au printemps des floraisons spectaculaires. Plus ponctuellement, des peuplements forestiers aux affinités montagnardes sont localisés au niveau des vallées encaissées et des cavées et constituent un élément original avec leurs sous-bois riches en fougères. Généralement de petite superficie, ces boisements sont utilisés pour la chasse et le bois de chauffage.

Photo O. Bourhis, CEN HN



◀ Le boisement typique se développant sur les pentes crayeuses ensoleillées est dominé par le Hêtre. Au printemps, le sous-bois se pare de vastes tapis de Mercuriale et d'Aspérule odorante.

▶ Les cavées encaissées offrent des conditions d'humidité et de fraîcheur favorables à une végétation forestière aux affinités montagnardes. Parmi les plus spectaculaires figurent des fougères.



Photo O. Bourhis, CEN HN

Qu'est-ce que la Directive "Habitats, faune, flore" et le réseau Natura 2000 ?

Adoptée en 1992, la Directive européenne "Habitats, faune, flore" vise à assurer la préservation de la diversité biologique européenne en maintenant en bon état de conservation un réseau de sites, dénommé "Natura 2000".

Ce réseau abrite les habitats naturels et les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire, c'est-à-dire typiques, rares ou menacés de disparition en Europe.

Dans ce cadre, chaque Etat membre est chargé de désigner des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) qui bénéficieront de mesures spécifiques pour leur préservation à long terme, en accord avec les activités humaines.

Le document d'objectifs : un outil permettant aux ayants-droits de concilier leurs activités et la préservation de la diversité biologique européenne

L'Etat français a choisi de privilégier le mode contractuel pour mettre en place les mesures de gestion ou de remise en état des habitats naturels d'intérêt communautaire. Sur la base du document d'objectif opérationnel, les propriétaires, gestionnaires et utilisateurs des terrains pourront souscrire, s'ils le souhaitent, des contrats Natura 2000 et bénéficieront de financements de l'Etat et de l'Union européenne pour la réalisation des travaux correspondants.



L'Orchis militaire (*Orchis militaris*) est une orchidée typiquement liée aux larris ensoleillés.

Les coteaux calcaires du Ponthieu

La dispersion des vallées sèches au sein du plateau à vocation majoritairement agricole a conduit à la définition de cinq zones caractéristiques qui composent le réseau des coteaux du Ponthieu (regroupement des sites FR2200352 "Réseau de coteaux calcaires du Ponthieu oriental" et FR2200353 "Réseau de coteaux calcaires du Ponthieu méridional"). Ces vallées ont pour point commun de suivre un axe Nord-Sud et d'avoir un profil dissymétrique typique des vallées picardes. Cela se traduit par un versant Est abrupt soumis à l'érosion et un versant Ouest de pente plus douce, où se déposent les colluvions.

Les pentes crayeuses abritent des pelouses calcicoles plus ou moins embroussaillées, des boisements et des pâtures. Des cavées encaissées bénéficient de conditions plus fraîches et humides. Ainsi, au gré des conditions de micro-climat provoquées par le relief, des végétations aux affinités montagnardes ou méditerranéennes se cotoient, accentuant l'originalité du secteur.

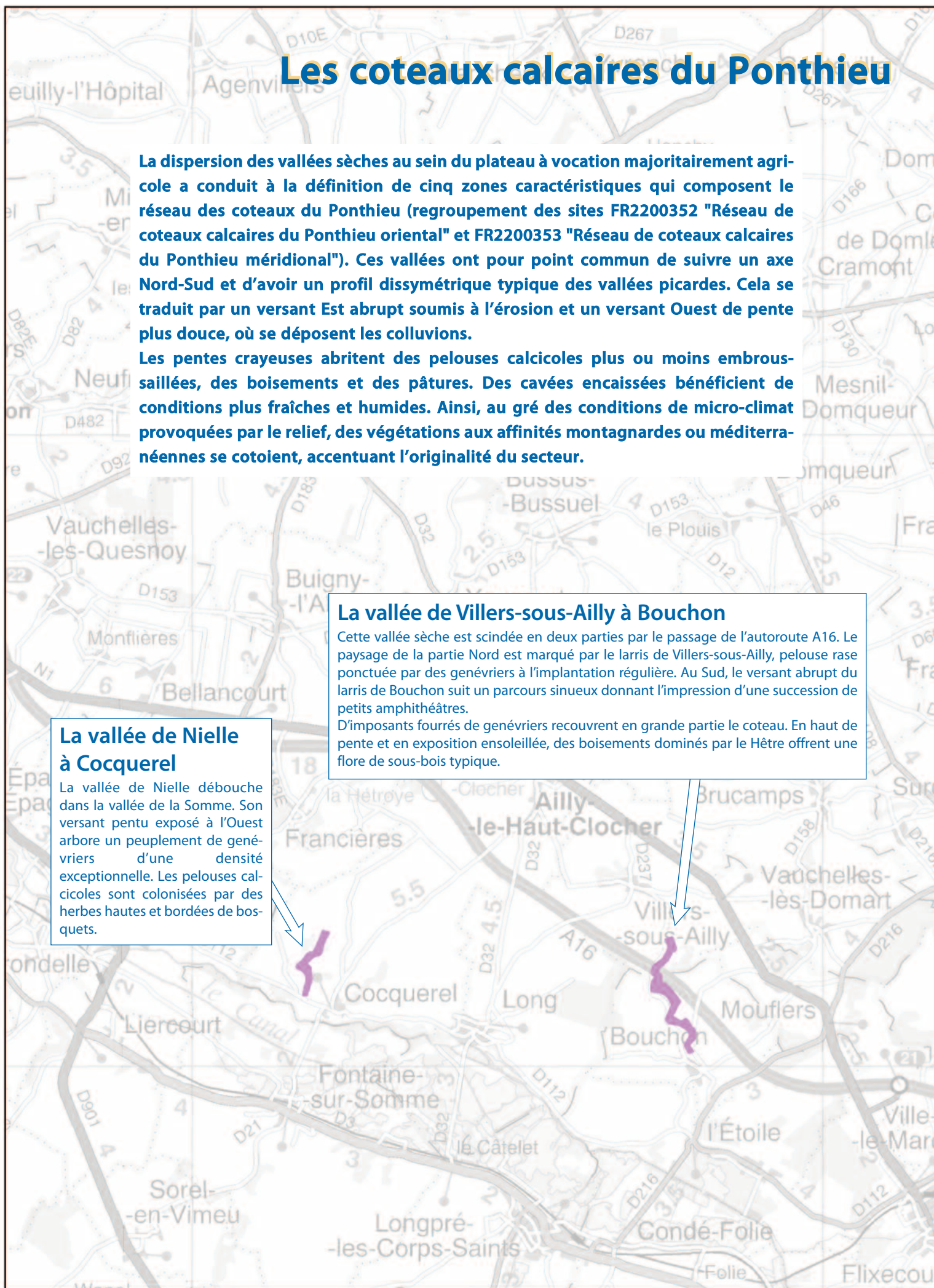
La vallée de Villers-sous-Ailly à Bouchon

Cette vallée sèche est scindée en deux parties par le passage de l'autoroute A16. Le paysage de la partie Nord est marqué par le larris de Villers-sous-Ailly, pelouse rase ponctuée par des genévriers à l'implantation régulière. Au Sud, le versant abrupt du larris de Bouchon suit un parcours sinueux donnant l'impression d'une succession de petits amphithéâtres.

D'imposants fourrés de genévriers recouvrent en grande partie le coteau. En haut de pente et en exposition ensoleillée, des boisements dominés par le Hêtre offrent une flore de sous-bois typique.

La vallée de Nielle à Cocquerel

La vallée de Nielle débouche dans la vallée de la Somme. Son versant pentu exposé à l'Ouest arbore un peuplement de genévriers d'une densité exceptionnelle. Les pelouses calcicoles sont colonisées par des herbes hautes et bordées de bosquets.



appartenant au réseau Natura 2000

Larris du fossé du Halot et bois de la Hêtroye à Autheux, Boisbergues et Outrebois

Sur le versant Est de la vallée sèche, le vaste larris du fossé du Halot s'étire le long de la lisière Sud du bois du Halot sur près d'un kilomètre. Plus au Sud, les pentes sont occupées par le bois de la Hêtroye. Le larris est largement parsemé de genévriers et abrite une végétation des sols arides. Il contraste avec le bois voisin dont les cavées encaissées offrent des conditions fraîches et humides favorables à une végétation forestière aux affinités montagnardes.

Le Pignon d'Epécamps à Lanches-Saint-Hilaire et Epécamps

A leur confluence, les vallées de Gorges et de Caverlèche marquent un éperon de roche calcaire appelé le "Pignon d'Epécamps". Sur ses pentes les plus escarpées, il abrite des pelouses calcicoles relictuelles. Le tout est surmonté par le Bois d'Epécamps majoritairement composé de Hêtres sur les pentes et d'une chênaie-charmaie sur le plateau. La vallée de Gorges, plus fraîche et humide, abrite localement une frênaie.

La vallée du Chêne à Lanches-Saint-Hilaire et Domesmont

Sur les pentes de la vallée du Chêne, les différents stades d'évolution du larris sont bien représentés depuis les pelouses rases ponctuées de genévriers jusqu'aux lisières forestières. La plus grande partie est entretenue par pâturage bovin ou ovin. Ces pelouses calcicoles présentent l'originalité d'héberger, à la faveur des affleurements de marne (calcaire riche en argile), une plante rare des zones humides : la Parnassie des marais. Quelques boisements de petite superficie s'intercalent entre ces pelouses.



0 1 2 Km



Ponthieu oriental (FR2200352)



Ponthieu méridional (FFR2200353)



Qu'est-ce qu'un document d'objectifs ?

Un document d'objectifs (DOCOB) doit être élaboré pour chacun des sites composant le réseau Natura 2000 en France.

Ce document est rédigé sous la responsabilité de l'Etat par un opérateur local en s'appuyant sur une concertation la plus large possible (élus, propriétaires, représentants socio-professionnels, usagers). Il comporte un diagnostic du site portant sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt

Le document d'objectifs : une élaboration conduite dans la concertation

Des représentants des propriétaires, des usagers, des organismes socio-professionnels et des associations sont associés à ce travail à travers le comité de pilotage local mis en place et présidé par le Préfet. Ce comité de pilotage examine les synthèses produites par l'opérateur local (cartographie, diagnostic, mesures de gestion, etc) et valide le document final.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie a été nommé opérateur des sites Natura 2000 du Ponthieu oriental et du Ponthieu méridional. Son rôle a été de réaliser les diagnostics, d'informer les acteurs concernés, d'animer la concertation locale (rencontres avec les acteurs locaux, organisation des groupes de travail, préparation des documents de travail) et de proposer une rédaction du document d'objectifs, le choix ayant été fait de ne réaliser qu'un seul document pour les deux sites Natura 2000.

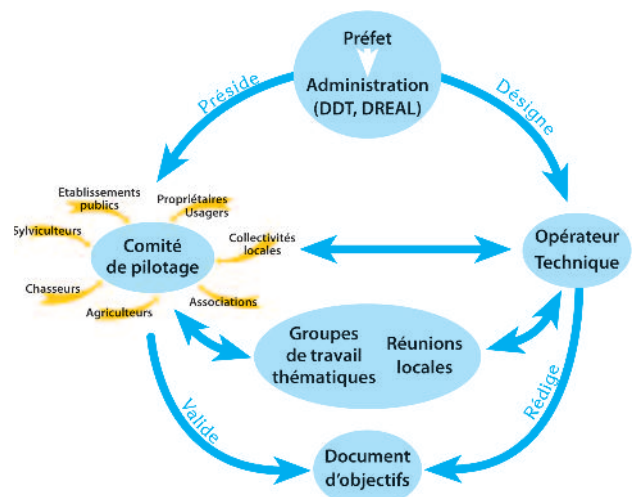
Dans le but d'associer largement les acteurs concernés et d'aboutir à des mesures de gestion partagées par le plus grand nombre, le Conservatoire a animé des groupes de travail. Pour le site des coteaux du Ponthieu, le comité de

communautaire ainsi qu'un état des lieux des activités humaines.

Il précise les objectifs de conservation retenus lors de la concertation et les mesures de gestion correspondantes à mettre en œuvre. Les modalités techniques ainsi que les coûts correspondants sont déclinés de même qu'une proposition de méthode de suivi de l'évolution du site.

pilotage local a choisi de créer un groupe de travail par catégorie de milieu naturel représenté : pelouses calcicoles et milieux forestiers.

Après 6 ans de concertation et de dialogue, le document d'objectifs du site Natura 2000 du Ponthieu a été validé par le Comité de pilotage le 15 décembre 2011. 9 grands objectifs ont été fixés dont : la préservation des pelouses et des boisements, la conciliation des activités humaines avec la préservation des milieux, le suivi des habitats naturels et des espèces, la sensibilisation et l'information des acteurs locaux, des usagers et du grand public.



Avec les contrats, les chartes Natura 2000 et les MAE, chacun peut intervenir !

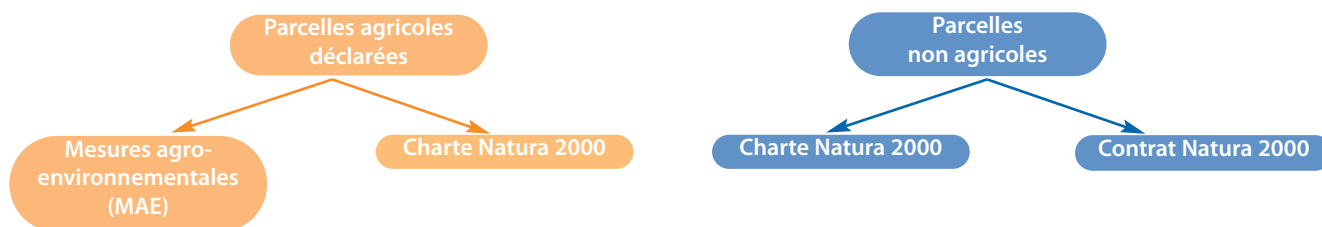


Le 15 décembre 2011, le document d'objectifs du site Natura 2000 du Ponthieu a été validé par le comité de pilotage. Les propriétaires ou ayants-droits (locataires) de parcelles incluses dans le périmètre Natura 2000 peuvent donc, à présent, contribuer à la préservation des milieux naturels, de la faune et de la flore d'intérêt européen en signant un contrat, une charte Natura 2000 ou une mesure agro-environnementale.

Qui est concerné ?

Tout propriétaire dont le terrain est inclus dans le périmètre du site Natura 2000, ou tout ayant-droit disposant d'un mandat (bail, convention...), effectif pendant toute la durée du contrat.

A quoi puis-je souscrire ?



Le contrat Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un ensemble d'engagements visant à assurer la préservation des milieux naturels, qui donnent lieu au versement d'une contrepartie financière. Le contrat, d'une durée maximale de 5 ans, peut comporter une ou plusieurs « mesures types » de restauration (travaux ponctuels) ou d'entretien (gestion pluriannuelle) :

Type de milieux	Type d'actions	Mesures types
Milieux herbacés	Restauration	Restauration de végétations herbacées envahies par les ligneux (déboisement)
		Mise en place d'équipements pastoraux (clôtures...)
		Décapage ponctuel favorable aux communautés pionnières et de pelouses rases
		Lutte contre les espèces végétales invasives
		Entretien des pelouses calcicoles par le maintien ou le renforcement de populations de lapins
		Aménagement visant à informer les usagers
	Entretien	Pâturage extensif
		Fauche exportatrice d'entretien des végétations herbacées
		Entretien par débroussaillage léger et gestion des rejets ligneux
		Lutte contre les espèces végétales invasives
Milieux forestiers	Restauration	Mise en œuvre de régénérations dirigées
		Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt
		Aménagement visant à informer les usagers
	Restauration / entretien	Chantiers d'élimination ou de limitation des espèces végétales indésirables en milieu forestier
		Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive
	Entretien	Dispositifs favorisant le développement de bois sénescents

Les opérations peuvent être sous-traitées à une entreprise, la rémunération est alors basée sur la facture produite. Certaines opérations peuvent également être réalisées par le contractant, la rémunération est alors forfaitaire.

En contrepartie du contrat Natura 2000, le contractant pourra bénéficier d'exonération fiscale pour les parcelles concernées, notamment l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Et la charte Natura 2000 ?

D'une durée de 5 ans, elle marque l'adhésion du bénéficiaire à la démarche Natura 2000. Elle comporte un ensemble d'engagements de bonnes pratiques moins contraignants que ceux des contrats. Elle ne donne pas lieu à une rémunération, mais donne droit à l'**exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)**. Exemples d'engagements contractuels : pour les pelouses, ne pas planter d'arbres ; pour les forêts, présenter une garantie de gestion durable ; pour les activités de loisirs, ne pas pratiquer ou faire pratiquer de sports mécaniques, etc.

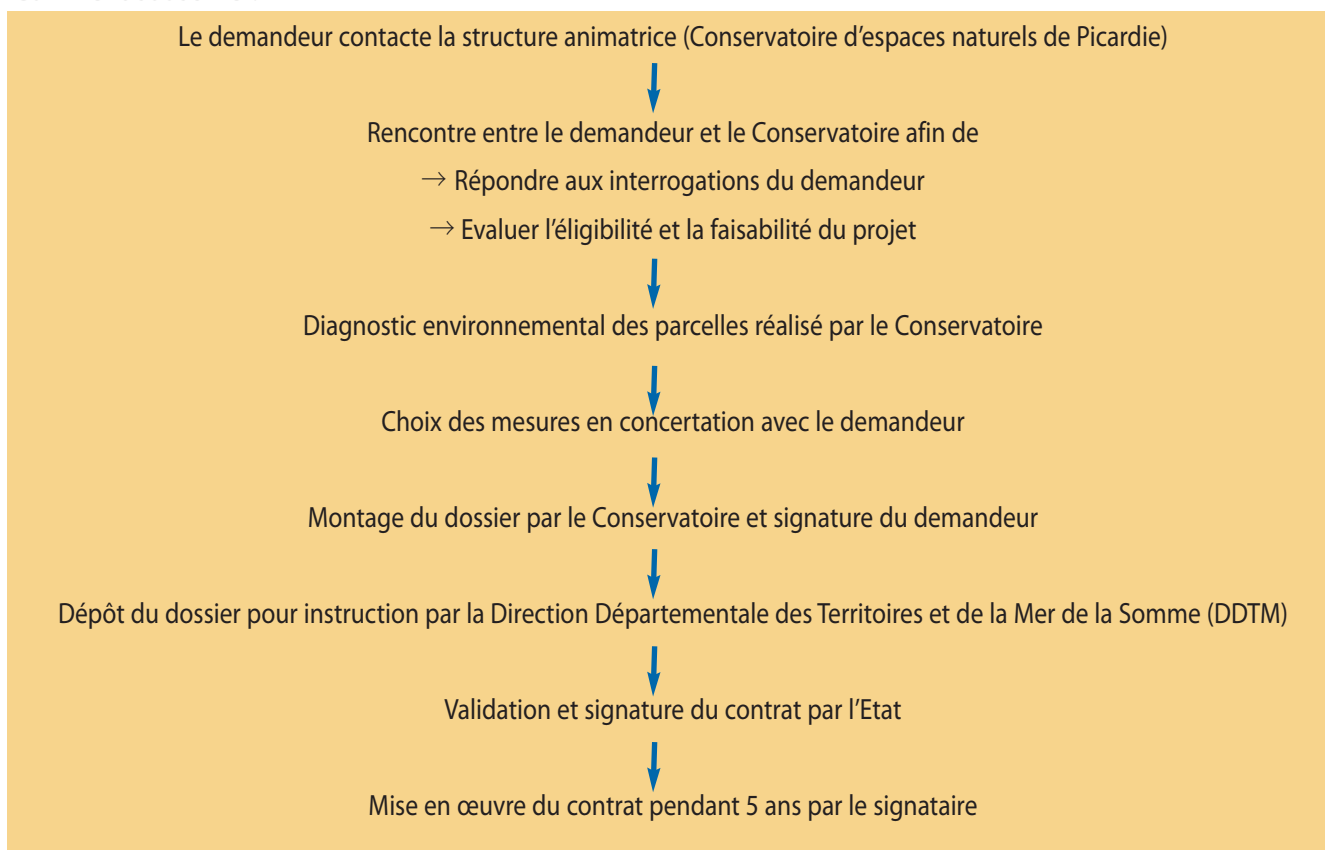
La MAE (mesure agro-environnementale) ?

C'est une adaptation des pratiques agricoles au regard des enjeux environnementaux identifiés sur l'exploitation. Le bénéficiaire s'engage pour 5 ans à respecter un cahier des charges, en contrepartie d'une rémunération annuelle par hectare engagé. Sur le périmètre Natura 2000, il s'agit de la MAE « Pelouses régionales » applicable sur les surfaces déclarées en prairies permanentes et qui abritent des pelouses calcicoles (larris).

Trois mesures sont disponibles :

- l'entretien annuel par pâturage de larris
- l'entretien tous les deux ans par pâturage de larris
- et l'entretien par pâturage et la réouverture du milieu

Comment souscrire ?



Besoin d'informations ? Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter :

> Coralie PETIT

Conservatoire d'espaces naturels de Picardie

1, place Ginkgo – Village Oasis - 80 044 AMIENS CEDEX 1

Tél : 03 22 89 84 12

c.petit@conservatoirepicardie.org

> www.natura2000-picardie.fr